



SOMMAIRE

LOGEMENT DÉCENT

MON LOGEMENT EST-IL DÉCENT ?

BOURSE À PROJETS JEUNES

AVEC COUP DE POUCE JEUNES ISÈRE, CONCRÉTISEZ VOTRE PROJET !

VACANCES

BESOIN D'AIDE POUR PARTIR EN VACANCES ?

Mon logement est-il décent ?

Vivre dans un logement décent est un droit essentiel pour le bien-être de la famille. La Caf de l'Isère, aux côtés de l'Adil de l'Isère, agit dans le repérage des logements non décents. Cette action s'inscrit dans le cadre de la politique publique de lutte contre l'habitat indigne et des engagements de la branche Famille de la Sécurité sociale pour favoriser un cadre de vie de qualité.

En complément des actions de prévention, la Caf peut conserver l'aide au logement, en cas de non-décence, grâce à la loi Alur du 24 mars 2014, qui a renforcé son rôle.



Comment savoir si mon logement est décent ?

Branchements électriques, menuiseries, ventilation, chauffage, eau chaude, éclairage...

Tout logement doit être loué selon 4 principes :

1. Le logement ne présente pas de risques manifestes pour la sécurité physique.
2. Le logement ne présente pas de risques manifestes pour la santé des occupants.
3. Le logement ne présente pas de défauts d'étanchéité.

4. Il est pourvu d'équipements permettant de l'habiter décentement.

04 76 53 37 30 : le numéro utile si vous avez un doute. Un conseiller de l'Agence départementale pour l'information sur le logement (Adil) sera à votre écoute et vous conseillera gratuitement

Vous pouvez également contacter l'Adil par mail : contacts@adil-isere.com

Guide du logement décent.

La Caf et l'Adil de l'Isère mettent à votre disposition un guide, qui

informe sur la réglementation, aide à évaluer son logement, et à s'emparer de ses droits. Ce guide pratique a pour vocation de rendre accessible à tous le droit au logement décent et décrit notamment toutes les actions à entreprendre pour obtenir la mise en conformité d'un logement non décent, de la négociation amiable avec le bailleur jusqu'au recours en justice, et propose un carnet d'adresses complet et des modèles de lettres. Il est téléchargeable sur le site Internet de la Caf, www.caf.fr (Ma Caf > Logement) et sur celui de l'Adil, www.adil38.org



Coup de Pouce Jeunes Isère : concrétisez votre projet !

Vous avez l'idée d'un projet et besoin d'aide pour le concrétiser ?

Postulez à « Coup de Pouce Jeunes Isère », une bourse à projets en direction des jeunes proposée par la Caf et le Département de l'Isère.

L'objectif ? Donner un coup de pouce pour que le talent des jeunes Isérois s'exprime !

- Vous avez entre 11 et 25 ans,
- vous habitez en Isère,
- vous avez l'idée d'un projet seul ou à plusieurs : culturel, sportif, solidaire, **de départ en vacances**, de protection de l'environnement, de promotion de la santé...

Osez vous lancer ! Cette bourse pourrait vous aider à passer à l'action !

Deux possibilités s'offrent à vous :

- soit vous faire accompagner par un animateur ou un autre professionnel travaillant dans une structure associative ou une collectivité locale (éducateur, informateur jeunesse...);

- soit porter votre projet de manière autonome.

Avant de vous lancer, prenez le temps de bien lire le règlement disponible sur www.caf.fr > Ma Caf 38 > Vie personnelle > Soutien de projets jeune : Coup de Pouce Jeunes Isère pour connaître toutes les conditions.

Ensuite, déposez votre projet en ligne, avec les pièces jointes, sur coupdepoucejeunesisere.fr avant le 13 avril 2023.

La présentation des projets devant un jury a lieu en mai 2023. On espère vous rencontrer !

Les jeunes ont des idées ! 72 dossiers ont été retenus et financés l'année dernière via la bourse à projets « Coup de Pouce Jeunes Isère ». Retour sur quelques jolis projets...

Projet Eau'tonome dans une ferme pédagogique

Un groupe de 18 jeunes bénévoles âgés de 12 à 16 ans, d'une ferme pédagogique associative récente, propose plusieurs actions autour de la thématique de l'eau : cabane récupératrice d'eau potable, toilettes sèches... Ils ont obtenu 2500 euros de la Caf pour les soutenir dans leur projet et 5000 euros au total avec l'aide du département.

« Notre projet est de faire des actions autour de l'eau pour réduire notre consommation et en parler avec les visiteurs de la ferme pédagogique afin de protéger la planète, notre avenir. »

« La connaissance de l'appel à projet "Coup de Pouce Jeunes Isère" nous a donné l'espoir de pouvoir le réaliser plus vite car même si nous faisons déjà beaucoup d'actions d'autofinancement, les bénéficiaires sont utilisés pour le fonctionnement de la ferme et ne permettent donc pas de réaliser des projets tels que celui-ci en parallèle. »

Un espace public entretenu par des moutons

Titulaire d'un DUT génie biologique, Marie, qui habite à Vourey, près d'un étang, a été sensibilisée pendant ses études à l'écopastoralisme. Propriétaire de la commune, les abords du plan d'eau sont entretenus mécaniquement, ce qui nuit à la biodiversité.

Pour protéger cet espace, elle a eu l'idée d'y faire pâturer des moutons. Sa proposition a été défendue par 11 membres de 11 à 16 ans du conseil municipal des jeunes de la commune, qui ont obtenu une aide de 5000 euros, dont 2500 euros de la Caf pour mener à bien le projet. « Nous allons pouvoir acheter un abri pour les animaux, une pompe à eau pour alimenter l'abreuvoir et installer des panneaux explicatifs pour sensibiliser les habitants. »

Besoin d'aide pour partir en vacances ?

Les vacances, c'est une chance ! C'est la promesse de vivre des moments de détente, de partage en famille ou de découvrir d'autres horizons, loin des contraintes du quotidien. Malheureusement, près d'un foyer sur deux renonce chaque année à partir, souvent pour des raisons financières. C'est pour cela que la Caf de l'Isère vous aide à financer vos vacances dans les structures labellisées Vacaf.

Deux aides sont proposées par la Caf de l'Isère :

- l'aide aux vacances enfants si vos enfants partent seuls en colonie, en camp de vacances labellisé Vacaf ;
- l'aide aux vacances famille si vous partez en famille avec vos enfants dans un centre de vacances ou un camping labellisé Vacaf.

Ces deux aides sont cumulables dans la limite des fonds disponibles. Vous pouvez en bénéficier si vous remplissez les conditions d'attribution :

- être allocataire de la Caf de l'Isère et avoir des enfants âgés de 16 ans maximum ;
- avoir un quotient familial inférieur ou égal à 900 € au mois de janvier 2023 ;
- et avoir perçu des allocations familiales de la Caf de l'Isère en octobre 2022.

Dans ce cas, **vous recevrez fin février-début mars un e-mail ou un courrier de la Caf de l'Isère vous permettant d'effectuer une réservation dans un centre agréé Vacaf pour un séjour en France d'une durée maximale de 14 pour l'aide aux vacances famille et de 21 pour l'aide aux vacances enfants.**

Sinon, cela signifie que vous ne répondez pas aux conditions d'attribution ou que votre situation n'est pas à jour dans votre dossier. Dans ce cas, pensez à mettre à jour vos changements de situation familiale ou professionnelle dans l'espace Mon Compte pour être informé de vos droits et des aides !

Pour obtenir des informations sur les structures de vacances ou de loisirs labellisées Vacaf et effectuer une réservation : rendez-vous, à partir du mois de mars, sur www.vacaf.org, sélectionnez la Caf de l'Isère dans le menu déroulant puis laissez-vous guider !

Pour en savoir plus, consultez la page « Les aides aux vacances Vacaf » sur caf.fr, rubrique Ma Caf > Vie personnelle > Aides aux vacances Vacaf



À SAVOIR

Dans certaines conditions, vous pouvez vous faire accompagner par un travailleur social pour votre projet de vacances et bénéficier de l'aide aux vacances sociales (durée maximale de 7 jours).

Renseignez-vous auprès d'un travailleur social ou d'un centre social proche de chez vous.